

Évaluation périodique des programmes de diplôme d'études supérieures spécialisées en technologie éducative – environnements d'apprentissage numériques et en réseau, de maîtrise et de doctorat en technologie éducative

Faculté des sciences de l'éducation

Conseil universitaire du 4 novembre 2025

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Les programmes de diplôme d'études supérieures spécialisées en technologie éducative - environnements d'apprentissage numériques et en réseau (DESS), de maîtrise en technologie éducative (M.A.) et de doctorat en technologie éducative (Ph. D.) sont rattachés à la Faculté des sciences de l'éducation. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage.

La technologie éducative est un champ interdisciplinaire qui étudie, conçoit, implante et évalue des environnements et des dispositifs d'apprentissage intégrant les technologies numériques. Elle vise à améliorer les processus d'enseignement et d'apprentissage en mobilisant des approches pédagogiques innovantes, des outils technologiques variés et des méthodes d'analyse rigoureuses. Offrant la possibilité d'étudier entièrement à distance, les programmes forment des personnes capables d'analyser, concevoir, planter et évaluer des environnements d'apprentissage intégrant les technologies numériques. Le DESS vise le développement de compétences pratiques pour concevoir et gérer des environnements numériques d'apprentissage. La maîtrise professionnelle prépare à des fonctions de conception et de gestion de dispositifs technopédagogiques en milieu éducatif ou organisationnel, alors que la maîtrise recherche offre une formation à la recherche sur les usages pédagogiques du numérique, incluant une solide base méthodologique. Le doctorat, quant à lui, forme des chercheurs et chercheuses de haut niveau, capables de contribuer de manière originale à l'avancement des connaissances sur l'éducation à l'ère numérique.

Le DESS compte 30 crédits, alors que la maîtrise en compte 45 et le doctorat 90. À la session d'hiver 2025, 39 personnes étaient inscrites au DESS, 42 à la maîtrise professionnelle, 5 à la maîtrise recherche et 33 au doctorat. Il s'agit de la troisième évaluation de la maîtrise et du doctorat, la dernière remontant à 2016 (CU-2016-77), après une première évaluation en 2004 (CU-2004-38). Il s'agit de la première évaluation du DESS en technologie éducative.

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Bureau de la qualité des programmes (BQP) a réalisé, durant l'hiver 2025, sept consultations auprès des personnes concernées par les programmes. La direction des programmes a déposé un dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en mars 2025. Ce dossier a été transmis à un spécialiste provenant de l'Université du Québec à Chicoutimi, le deuxième expert s'étant désisté pour des raisons de santé peu avant la visite. Le spécialiste a effectué une visite virtuelle à l'Université Laval en avril 2025 afin de rencontrer diverses personnes intervenant dans les programmes et de rédiger son rapport d'évaluation. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval¹.

1. Source : https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents_officiels/Politiques/Politique_evaluation_periodique_programmes_de_formation_UL.pdf

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que le diplôme d'études supérieures spécialisées en technologie éducative - environnements d'apprentissage numériques et en réseau, la maîtrise en technologie éducative (M.A.) et le doctorat en technologie éducative sont pertinents et de qualité.

Parmi les principales forces des programmes, le CIEP note son corps professoral, reconnu pour sa compétence, son expertise et son profond dévouement envers la réussite des personnes étudiantes. Les programmes en recherche offrent un encadrement de grande qualité, tant à la maîtrise recherche qu'au doctorat, qui se distinguent par leur caractère unique dans le paysage académique québécois et canadien. Offerts entièrement à distance, tous les programmes favorisent l'accessibilité pour une diversité de personnes étudiantes aux profils variés. Ils s'inscrivent dans un environnement de recherche riche, interdisciplinaire et résolument tourné vers l'innovation pédagogique, les impacts du numérique sur l'apprentissage et les enjeux de réussite étudiante. Par ailleurs, les programmes professionnels se distinguent par les stages en milieu de pratique, consolidant ainsi le lien avec les réalités du terrain. L'ensemble de ces caractéristiques témoigne d'une grande capacité d'adaptation aux mutations actuelles du domaine et d'un arrimage solide entre savoirs scientifiques, pratiques professionnelles et besoins sociaux.

Le CIEP a également formulé quelques recommandations dans le but de s'assurer que les programmes satisfont pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour les améliorer. Afin de renforcer la cohérence, la pertinence et la qualité des programmes, il faudra clarifier leurs orientations et profils de sortie, à la lumière des transformations majeures liées à l'intelligence artificielle et offrir une formation méthodologique adaptée à leurs besoins distincts. Il faudra également porter une attention particulière à la persévérance et la diplomation des personnes étudiantes dans les programmes recherche et bonifier les moyens de communication relatifs à l'offre de cours, aux cheminement possibles et au soutien aux choix de cours.

Conformément à la Politique, la doyenne de la Faculté devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions.

PRINCIPALES FORCES

- La compétence et l'expertise du corps professoral et du personnel enseignant ;
- Le dévouement et la passion des membres du corps professoral ;
- La qualité de l'encadrement des personnes étudiantes de la maîtrise recherche et du doctorat ;
- Le caractère unique des programmes en recherche au Québec et au Canada ;
- La flexibilité offerte par les programmes, accessibles entièrement à distance ;
- L'environnement de recherche riche, interdisciplinaire et fortement ancré dans l'innovation pédagogique, la réussite étudiante et les impacts du numérique sur l'éducation ;
- La capacité à s'adapter aux réalités actuelles du domaine ;
- Les stages en technologie éducative au DESS et à la maîtrise professionnelle.

RECOMMANDATIONS²

- R1** Que l'on révise et distingue les orientations et les profils de sortie de la maîtrise professionnelle, de la maîtrise recherche et du doctorat, notamment à la lumière des transformations importantes liées à l'intelligence artificielle.
- R2** Que l'on s'assure que la formation méthodologique est bien adaptée aux besoins de la maîtrise et du doctorat.
- R3** Que l'on améliore la communication sur l'offre de cours ainsi que le cheminement et que l'on offre un meilleur soutien pour les choix de cours, afin de faciliter le cheminement des personnes étudiantes.
- R4** Que l'on bonifie le suivi des personnes étudiantes, en vue de favoriser la persévérance et la diplomation à la maîtrise recherche et au doctorat.
- R6** Que l'on assure aux personnes étudiantes l'accès institutionnel aux logiciels professionnels essentiels à leur formation, afin de soutenir l'équité, l'expérimentation technologique et la qualité de l'apprentissage.

Recommandation de conformité au Règlement des études et aux politiques de l'Université

- R5** Que la composition du comité de programmes respecte le Règlement des études.

SUGGESTIONS

- S1** Que l'on révise les documents exigés à l'admission afin de s'assurer de leur pertinence et de leur valeur ajoutée dans le processus de sélection.
- S2** Que l'on mette mieux en valeur les programmes, en développant des stratégies de promotion et de recrutement, notamment en vue d'augmenter l'effectif étudiant à la maîtrise recherche.
- S3** Que l'on s'assure que les personnes étudiantes de la maîtrise recherche et du doctorat ont des occasions de développer leurs compétences en communication scientifique.
- S4** Que l'on s'assure que les personnes étudiantes du DESS et de la maîtrise sont bien informées des possibilités de poursuite et d'accélération des études.
- S5** Que l'on renforce et structure les activités de réseautage avec les milieux scientifique et professionnel, en tenant compte des réalités de la formation à distance.

2. Les recommandations sont présentées dans l'ordre où elles apparaissent dans le texte et non selon leur importance.

PLAN D'ACTION DONNANT SUITE À L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES PROGRAMMES DE DESS EN TECHNOLOGIE ÉDUCATIVE – ENVIRONNEMENTS D'APPRENTISSAGE NUMÉRIQUES ET EN RÉSEAU, DE MAÎTRISE ET DE DOCTORAT EN TECHNOLOGIE ÉDUCATIVE

Faculté des sciences de l'éducation

17 octobre 2025

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
R1 - Que l'on révise et distingue les orientations et les profils de sortie de la maîtrise professionnelle, de la maîtrise recherche et du doctorat, notamment à la lumière des transformations importantes liées à l'intelligence artificielle.							
A-1.1	Actualiser les orientations et les profils de sortie de chaque programme afin d'assurer leur clarté et leur distinction. <i>Harmoniser les objectifs avec les niveaux d'études et les compétences attendues pour chaque cycle.</i>	A25	Direction de programme, conseillère pédagogique	Modification et diffusion des profils de sortie actualisés sur les plateformes institutionnelles dédiées.			RÉSERVÉ CISPAD
A-1.2	Déployer une approche-programme pour assurer la cohérence entre les objectifs et contenus de formation. <i>Actualiser les descriptions des programmes, harmoniser les documents promotionnels et organiser des concertations professorales afin de coordonner les contenus de formation aux objectifs.</i>	H26	Direction de programme, conseillère pédagogique	Cheminements et profils de sortie révisés selon l'approche-programme.			RÉSERVÉ CISPAD
A-1.3	Identifier les contenus de cours traitant de l'intelligence artificielle et réviser ces contenus au besoin afin de couvrir les nouvelles réalités.	A25	Équipe professorale	Révision des contenus de cours pour s'assurer de couvrir l'intelligence artificielle de manière cohérente en lien avec le domaine de la technologie éducative.			RÉSERVÉ CISPAD
R2 - Que l'on s'assure que la formation méthodologique est bien adaptée aux besoins de la maîtrise et du doctorat.							
A-2.1	Développer un cours de recherche spécifique en technologie éducative (<i>design-based research</i>). <i>Création d'un cours sur l'innovation par la recherche basée sur le design, une méthodologie issue des sciences de l'apprentissage et appliquée en technologie éducative.</i>	A26	Équipe professorale	Création d'un cours de recherche spécifique en technologie éducative offert au moins une fois par année.			RÉSERVÉ CISPAD
A-2.2	Renforcer les exigences relatives à la formation méthodologique pour les personnes étudiantes provenant de la maîtrise professionnelle qui souhaitent poursuivre au doctorat. <i>Identifier les prérequis méthodologiques exigés à l'admission au doctorat et préciser les exigences de formation.</i>	A26	Direction de programme, gestion des études	Ajout de cours existants de méthodologie obligatoires pour chaque programme en recherche. Ajout de cours préparatoires en méthodologie, lors du passage de la maîtrise professionnelle au doctorat.			RÉSERVÉ CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD

R3 - Que l'on améliore la communication sur l'offre de cours ainsi que sur le cheminement et que l'on offre un meilleur soutien pour les choix de cours, afin de faciliter le cheminement des personnes étudiantes.

A-3.1	Proposer des options de cheminement-type selon les profils des personnes étudiantes. <i>Développer des propositions de parcours adaptés aux profils, aux emplois et aux intérêts des personnes étudiantes.</i>	A26	Direction de programme, gestion des études	Création d'une feuille de route de cheminement.			RÉSERVÉ CISPAD
A-3.2	Bonifier les rencontres d'accueil et d'information (Campus TEN). <i>Enrichir les rencontres d'accueil et d'information avec la participation de la gestion des études.</i>	A25	Direction de programme, gestion des études	Participation de la gestion des études au Campus TEN.			RÉSERVÉ CISPAD
A-3.3	Stabiliser l'offre de cours. <i>Planifier une offre de cours plus régulière et prévisible en fonction des besoins et des profils de sortie actualisés pour faciliter la progression des personnes étudiantes.</i>	A26	Direction de programme, gestion des études	Révision du cheminement pour stabiliser l'offre de cours à chaque session.			RÉSERVÉ CISPAD
A-3.4	Rendre plus flexible l'offre de cours des programmes. <i>Réfléchir aux modalités d'enseignement, à la reconnaissance des acquis et aux modalités de conciliation études-travail.</i>	A26	Direction de programme, comité de programme, équipe professorale	Au moins 50 % des cours offerts en formule comodale.			RÉSERVÉ CISPAD
A-3.5	Réviser les règles de composition des programmes. <i>Ajouter des cours obligatoires et retirer certaines règles pour offrir plus de flexibilité.</i>	A26	Direction de programme, gestion des études	Modification des règles dans les cheminements obligatoires et à option.			RÉSERVÉ CISPAD

R4 - Que l'on bonifie le suivi des personnes étudiantes, en vue de favoriser la persévérance et la diplomation à la maîtrise recherche et au doctorat.

A-4.1	Documenter les facteurs influençant la persévérance et la diplomation. <i>Recueillir et analyser des données sur les obstacles rencontrés par les personnes étudiantes, distinguer les abandons des changements de programme et mieux comprendre les facteurs influençant la diplomation.</i>	A25	Direction de programme, agent de recherche et de planification	Production d'un rapport d'ici l'automne 2026 et diffusion des résultats auprès des parties concernées.			RÉSERVÉ CISPAD
A-4.2	Bonifier les suivis personnalisés des personnes étudiantes à la maîtrise recherche et au doctorat. <i>Renforcer les mesures d'accompagnement des personnes étudiantes en planifiant des rencontres individuelles, en ajoutant des cours préparatoires en méthodologie ou en technologie éducative, et en partageant systématiquement les ressources disponibles.</i>	H26	Gestion des études	Augmentation du taux de diplomation et diminution de la durée des études.			RÉSERVÉ CISPAD
A-4.3	Mettre en place d'un comité d'encadrement pour chacune des personnes étudiantes dans un programme avec recherche.	H26	Direction de programme, directions de recherche	Augmentation de la persévérance et du taux de diplomation. Diminution de la durée des études.			RÉSERVÉ CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
A-4.4	Imposer une scolarité préparatoire pour soutenir la réussite. <i>Ajouter des cours préparatoires en fonction des programmes, notamment pour préparer à la méthodologie de la recherche ou pour assurer la base des connaissances nécessaires en technologie éducative.</i>	A26	Direction de programme, gestion des études	Augmentation de la persévérance et du taux de diplomation.			RÉSERVÉ CISPAD

R5 - Que la composition du comité de programmes respecte le Règlement des études.

A-5.1	Réviser la composition du comité de programmes.	A25	Direction de programme	Composition du comité de programmes conforme au Règlement des études (parité personnes étudiantes et enseignantes).			RÉSERVÉ CISPAD
-------	---	-----	------------------------	---	--	--	----------------

R6 - Que l'on assure aux personnes étudiantes l'accès institutionnel aux logiciels professionnels essentiels à leur formation, afin de soutenir l'équité, l'expérimentation technologique et la qualité de l'apprentissage.

A-6.1	Identifier les logiciels essentiels à la formation et offrir un accès ou un accompagnement pour ces logiciels.	H26	Direction de programme, équipe professorale	Création d'une liste officielle des logiciels validés, sélection des logiciels nécessaires et exploration des avenues de financement potentielles.			RÉSERVÉ CISPAD
-------	--	-----	---	--	--	--	----------------

S1 - Que l'on révise les documents exigés à l'admission afin de s'assurer de leur pertinence et de leur valeur ajoutée dans le processus de sélection.

AS-1.1	Réviser les documents demandés à l'admission en fonction des profils de sortie. <i>Ajouter des entretiens individuels en cas de besoin.</i>	A26	Direction de programme, gestion des études	Exigences d'admission révisées, processus d'admission simplifié et cohérent.			RÉSERVÉ CISPAD
--------	--	-----	--	--	--	--	----------------

S2 - Que l'on mette mieux en valeur les programmes, en développant des stratégies de promotion et de recrutement, notamment en vue d'augmenter l'effectif étudiant à la maîtrise recherche.

AS-2.1	Accentuer les efforts de recrutement en explorant de nouvelles stratégies de promotion. <i>Déployer de nouvelles stratégies de promotion via le site web et les réseaux sociaux en plaçant les expertises des membres du corps professoral et les débouchés professionnels au premier plan.</i>	A26	Direction de programme, équipe des communications	Augmentation du nombre d'inscriptions de personnes étudiantes provenant du Québec et du Canada.			RÉSERVÉ CISPAD
AS-2.2	Promouvoir les expertises des membres du corps professoral en technologie éducative. <i>Diffuser davantage d'information sur les expertises précises des membres du corps professoral en technologie éducative, mieux faire connaître le domaine de la technologie éducative.</i>	A26	Direction de programme, équipe des communications	Augmentation du nombre d'inscriptions de personnes étudiantes provenant du Québec et du Canada.			RÉSERVÉ CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
S3 - Que l'on s'assure que les personnes étudiantes de la maîtrise recherche et du doctorat ont des occasions de développer leurs compétences en communication scientifique.							
AS-3.1	Partager et encourager davantage les personnes étudiantes à participer à des communications scientifiques.	H26	Direction de programme, directions de recherche, gestion des études	Augmenter la participation des personnes étudiantes en technologie éducative aux événements scientifiques.			RÉSERVÉ CISPAD
S4 - Que l'on s'assure que les personnes étudiantes du DESS et de la maîtrise sont bien informées des possibilités de poursuite et d'accélération des études.							
AS-4.1	Mieux communiquer les informations relatives aux possibilités de poursuite et d'accélération des études. <i>Partager systématiquement des informations sur les possibilités de poursuite et d'accélération des études lors des rencontres de suivi et d'accueil. Envoyer de courriels ciblés aux personnes étudiantes concernées.</i>	H26	Gestion des études	Augmentation du nombre de personnes étudiantes poursuivant en technologie éducative et bénéficiant d'une accélération des études.			RÉSERVÉ CISPAD
S5 - Que l'on renforce et structure les activités de réseautage avec les milieux scientifique et professionnel, en tenant compte des réalités de la formation à distance.							
AS-5.1	Formaliser un répertoire des partenaires provenant de divers milieux professionnels et de personnes diplômées en technologie éducative. <i>Créer un répertoire formel de partenaires pour bonifier la promotion, la recherche de milieux de stage et les activités de recherche.</i>	A26	Direction de programme, équipe professorale	Création d'un répertoire.			RÉSERVÉ CISPAD
	Voir A-3.4, AS-3.1.						RÉSERVÉ CISPAD